Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

académie Lille

RÉGION ACADÉMIQUE
HAUTS-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Rectorat
Division de l'organisation scolaire

COMITE TECHNIQUE ACADEMIQUE
15 JANVIER 2019

Répartition des moyens dans le second degré
Rentrée 2019

Les mesures en emploi se décomposent en 2 éléments, déclinés de la manière suivante dans l'académie :

1. La variation en moyens d'enseignement qui s'établit à -149 pour l'académie de Lille.
2. La transformation de 138 emplois en HSA.

Au premier septembre 2018, le stock d'emplois enseignants s'établit de la manière suivante :

* 25 288 ETP d'enseignement,
* dont 930.6 ETP consacrés à la suppléance
* dont 103 ETP consacrés aux décharges non statutaires ou ne relevant pas de face à face pédagogique.

1. La répartition de -149 emplois pour le BOP 141

A - La démographie

Une hausse démographique de 529 élèves est prévue à la rentrée 2019, elle se répartit de la façon suivante :

	Collèges	**LGT**	**LP - SEP**	***Total***
Nord	+379	+220	-227	***+372***
Pas-de-Calais	+241	+81	-165	***+157***
Total	**+620**	**+301**	**-392**	**+529**

B - La répartition académique des emplois

La répartition des moyens a été effectuée en fonction :

- des évolutions démographiques.

- de la poursuite du développement des dispositifs ULIS favorisant l'inclusion des élèves en situation de handicap, par l'ouverture de 12 nouvelles ULIS (8 en collège et 4 en LP-LPO).

- de l'augmentation des capacités en BTS afin de prendre en compte la hausse démographique attendue sur le niveau post-bac (+ 559 élèves).

- de la prise en compte de la sous-consommation du budget de la **suppléance** qui permet la reprise de 39 ETP.

- de la part du budget consacrée aux **décharges** académiques[1] qui fera l'objet d'une diminution de 10 ETP.

En tenant compte de l'ensemble de ces priorités, la répartition des emplois entre les catégories d'établissement est proposée de la manière suivante :

- Lycées généraux et technologiques : - 23,5 ETP

[1] Activités à responsabilités académiques (ARA)

- Lycées professionnels et sections d'enseignement professionnel : - 46 ETP

- Collèges : - 15 ETP (Nord : -9 ETP / Pas-de-Calais : - 6 ETP)

- SEGPA : -15,5 ETP (Nord : -10.3 ETP / Pas-de-Calais : - 5.2 ETP)

- Budget suppléance et décharges académiques : - 49 ETP

Total académie : - 149 ETP

C - La répartition des emplois dans le 1er cycle

Les évolutions démographiques sont prises en compte pour la répartition, afin que le taux d'encadrement évolue de manière égale entre les deux départements.

La répartition proposée en collège hors SEGPA est la suivante :

- Nord : - 9 ETP
- Pas-de-Calais : - 6 ETP
- Académie : - 15 ETP

En SEGPA, la dotation est en baisse. Cependant, le H/E prévisionnel poursuit la hausse amorcée en 2017 et s'établira en 2019 à 3.09.

Evolution des H/E prévisionnels en collège :

	2015	2016	2017	2018	2019
Collège hors SEGPA	1.31	1.33	1.33	1.31	1.31
SEGPA	2.63	2.51	2.89	3.02	3.09

Evolution des E/S[2]

	2015	2016	2017
Collège hors SEGPA	22.7	22.1	22.1
SEGPA	12.6	12.2	11.6

Source APAE

[2] Elèves par structure : Moyenne pondérée par le nombre d'heures assurées devant chaque structure, des effectifs d'élèves scolarisés dans cette structure, soit dans la classe entière, soit en groupe. Indicateur mis à jour en mars de n+1.

D - La répartition des emplois en LGT et en LP - SEP

En lycée général et technologique, il est proposé de retirer **23,5 ETP** à la rentrée 2019 : le taux d'encadrement s'améliore toutefois et le H/E prévisionnel s'établira à 1.55 contre 1.53 en 2018.
Cette mesure permettra :

- d'accompagner la mise en œuvre de la réforme du lycée,
- l'élargissement de la carte des formations de niveau III, via notamment l'augmentation des capacités de STS (+ 227 places).

En lycée professionnel, une réflexion approfondie sur la carte des formations permet des évolutions marquées à la prochaine rentrée, en faveur des formations les plus insérantes et les plus attractives. Une élévation du niveau de qualification a également été recherchée.
Ainsi :

- 5 BTS et 13 baccalauréats professionnels sont ouverts ou voient leurs capacités augmentées en LP,
- 10 CAP et 26 baccalauréats professionnels (dont 14 en gestion administration), ferment ou voient leurs capacités réduites.

La mesure de retrait de 46 ETP correspond à un maintien du H/E, au regard de la baisse démographique de 392 élèves attendue à la rentrée prochaine.

Evolution des H/E prévisionnels en LGT et LP-SEP :

	2015	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**
LP-SEP	2.07	2.08	2.12	2.13	2.13
LGT	1.58	1.56	1.54	1.53	1.55

Evolution des E/S

	2015	**2016**	**2017**
LP-SEP	16.6	16.4	16.4
LGT pré-bac	23.4	24	23.9
Post-bac	21.2	21.4	21.1

Source APAE

E – Diminution du budget de la suppléance et des décharges académiques

Actuellement, les budgets de la suppléance et des décharges liées aux activités à responsabilités académiques s'élèvent à près de 1030 ETP.

Ils seront diminués de 49 ETP à la rentrée 2019.

2. La répartition de 138 emplois transformés en HSA

La mise en œuvre de cette mesure sera effectuée de la manière suivante :

- 50% en lycée : soit une bascule de 69 ETP,
- 25% en LP : soit une bascule de 34.5 ETP,
- 25% en collège. La répartition départementale qui en découle est fondée sur la proportion d'heures (HP et HS) allouée à chaque département :
    - Bascule de 20.7 ETP dans le Nord
    - Bascule de 13.8 ETP dans le Pas-de-Calais

Evolution du taux d'HSA par structure		
	A la rentrée 2018	A la rentrée 2019
Lycée	14.64%	15.51%
LP	11.51%	12.34%
SEGPA	7.81%	7.95%
Collèges	6.20%	6.52%
Moyenne 2d degré	**10.00%**	**10.59%**